



# Notes de mise à jour de l'EHP

## Version 1.9

26 mars 2021

# Table des matières

Référence :

|          |  |          |
|----------|--|----------|
| <b>1</b> | <b>Informations générales .....</b>  | <b>3</b> |
| <b>2</b> | <b>Améliorations .....</b>   | <b>3</b> |
| 2.1      | Améliorations d'ordre général .....  | 3        |
| 2.1.1    | Stockage d'un (seul) niveau d'arborescence dans la mémoire cache pour retour à la vue précédente .....   | 3        |
| 2.1.2    | Additif lors d'envois de pièces jointes comportant des fichiers au format XLSM .....   | 3        |
| 2.2      | Améliorations dans le domaine des saisies .....  | 3        |
| 2.2.1    | Optimisation des rapports (uniquement pour les compagnies d'assurance).....  | 3        |
| 2.2.2    | La fonction « télécharger au format XML » reste disponible pour utilisation même après que la saisie a été soumise (uniquement pour les compagnies d'assurance). ..... | 4        |
| 2.3      | Amélioration concernant les demandes et déclarations .....   | 4        |
| 2.3.1    | Indication des contacts pour les questions relatives aux demandes et déclarations .....  | 4        |
| 2.3.2    | Affichage du nom de l'établissement dans les déclarations de l'OS (concerne les <i>check-lists</i> des organismes de surveillance).....                                | 4        |

## 1 Informations générales

Référence :

La plate-forme de saisie et de demande de la FINMA (en abrégé EHP) est développée régulièrement afin de répondre aux différents besoins. Les modifications et corrections majeures sont regroupées dans des *releases*. Trois à quatre mises à jour de ce type sont effectuées chaque année. Les points suivants contiennent les changements intégrés dans le présent *release*.

## 2 Améliorations

### 2.1 Améliorations d'ordre général

#### 2.1.1 Stockage d'un (seul) niveau d'arborescence dans la mémoire cache pour retour à la vue précédente

A partir de vues de tables comportant des filtres, il est désormais possible de revenir directement à la vue initiale avec filtres après avoir consulté une vue détaillée. Les critères de sélection sont à présent conservés, ce qui facilite la navigation dans l'EHP.

#### 2.1.2 Additif lors d'envois de pièces jointes comportant des fichiers au format XLSM

Il est désormais possible d'envoyer des fichiers Excel au format XLSM en pièces jointes. Toutefois, pour des raisons de sécurité, il demeure impossible de soumettre un fichier Excel au format XLSM. L'*upload* de fichiers Excel n'est toujours autorisé qu'au format XLSX.

### 2.2 Améliorations dans le domaine des saisies

#### 2.2.1 Optimisation des rapports (uniquement pour les compagnies d'assurance)

Quelques ajustements ont été apportés aux rapports de saisie annuelle des assurances :

- Dans les rapports (Excel et PDF), les champs représentant des totaux ( $\Sigma$ ) sont désormais identifiables car surlignés et en caractères gras.
- En outre, les titres (T) sont désormais visibles dans les rapports (Excel et PDF).

## 2.2.2 La fonction « télécharger au format XML » reste disponible pour utilisation même après que la saisie a été soumise (uniquement pour les compagnies d'assurance).

Référence :

Les établissements peuvent à présent télécharger leurs propres données au format XML dans l'EHP, y compris après avoir soumis une saisie basée sur le plan comptable assurances. La fonction « télécharger au format XML » reste désormais disponible après que la saisie a été soumise :



| Nom             | Modifié par | Modifié le | Statut |
|-----------------|-------------|------------|--------|
| Kontenplan 2019 |             | 15.01.2021 | Validé |

## 2.3 Amélioration concernant les demandes et déclarations

### 2.3.1 Indication des contacts pour les questions relatives aux demandes et déclarations

Comme pour les saisies, le champ « en cas de questions » s'affiche désormais pour les déclarations et les demandes, dans la marge de la vue d'ensemble « demandes et déclarations ». Cela permet de s'assurer que d'éventuelles questions concernant la saisie seront posées directement au bon endroit.

### 2.3.2 Affichage du nom de l'établissement dans les déclarations de l'OS (concerne les *check-lists* des organismes de surveillance)

Concernant les organismes de surveillance (OS), c'est désormais le nom de l'établissement pour lequel la déclaration a été établie qui figure dans la liste et dans la vue détaillée des déclarations (*check-lists*) et non plus comme auparavant le nom de l'organisme de surveillance.